

# LE SILLON DU CARCASSONNAIS

Une vaste plaine agricole habitée, gravitant autour de Carcassonne, bordée de reliefs marquants



Depuis l'aire belvédère sur l'A61, la cité de Carcassonne rayonne au pied de la montagne Noire

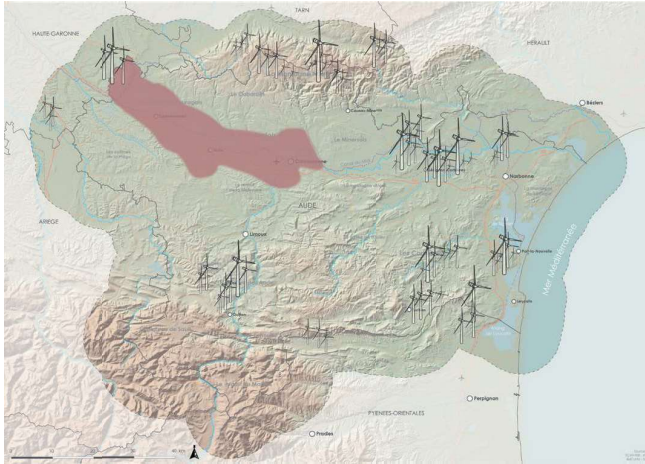
Territoires Paysages

L'analyse des sensibilités paysagères au regard du développement éolien terrestre s'inscrit dans la poursuite du plan de gestion des paysages audois de 2005. Elle s'appuie sur les données et références en lien avec le paysage, en particulier l'atlas départemental des paysages de l'Aude réalisé en 2006 par la DREAL Languedoc-Roussillon.

Les données concernant le contexte éolien sont arrêtées au 31 décembre 2019.

Les photos sont numérotées et localisées sur les cartes. La distance de la prise de vue avec les parcs éoliens (D), la hauteur des éoliennes (H) ou la hauteur des reliefs marquants (Hr) sont précisées sur les photos de manière à évaluer la profondeur des perspectives et les rapports d'échelle.

## Situation



Localisation de l'ensemble paysager au sein du département

### Un vaste couloir cadré par des massifs

Dans la prolongation du sillon du narbonnais, le sillon du carcassonnais forme un large et long couloir.

Au nord, **le sillon rejoint la montagne Noire** dont la silhouette compose une **toile de fond** omniprésente depuis l'autoroute A61.

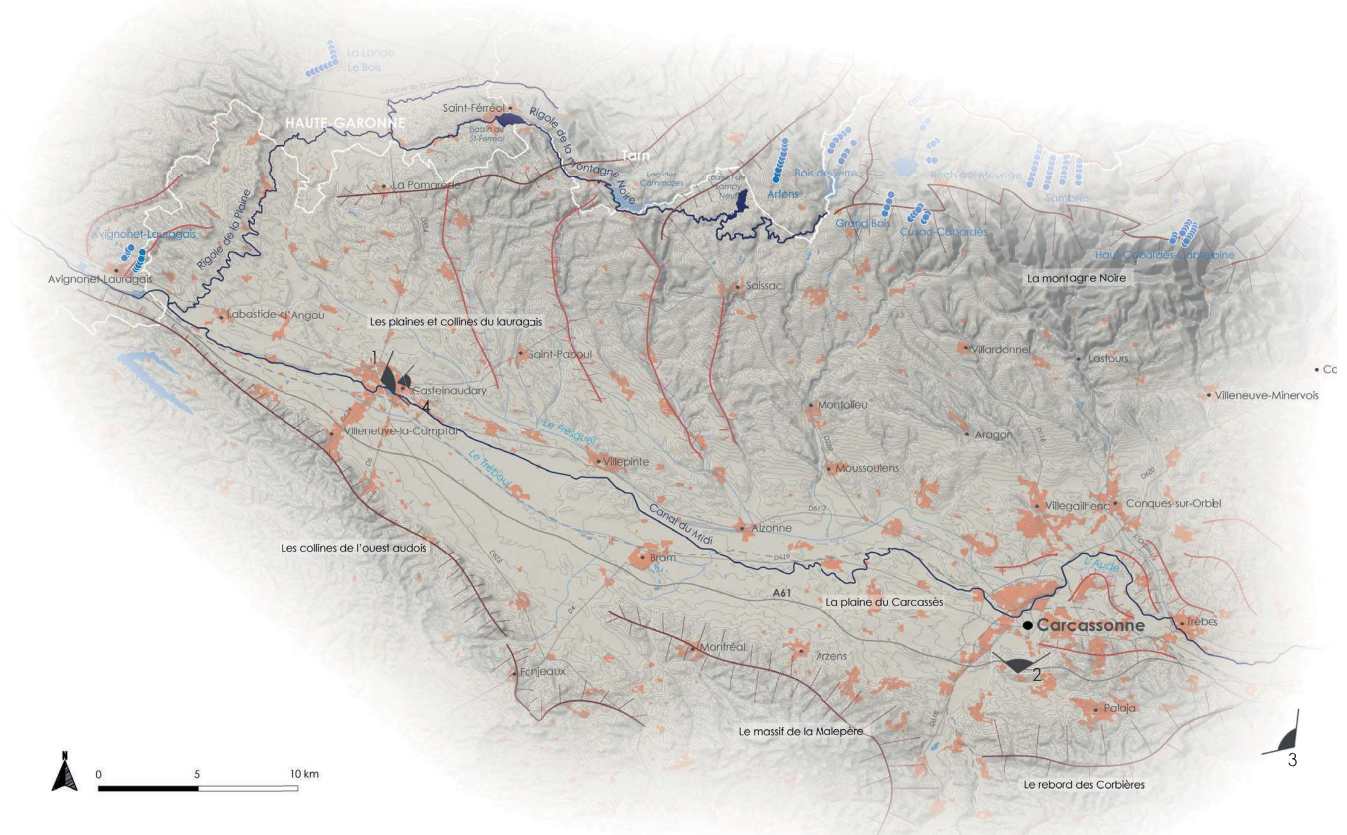
Au sud, les formes douces et arrondies des **collines de la Piège et du Razès** et le massif de la **Malepère** plus à l'est, laissent deviner les **Corbières** et la vallée de l'Aude. Le fleuve traverse le sillon à partir de Carcassonne puis rejoint le narbonnais et enfin la mer Méditerranée.

A l'ouest, le département de la Haute-Garonne forme la limite de l'ensemble paysager. La transition est marquée par la fermeture de la plaine par une succession de collines autour d'Avignonet Lauragais.



**L'ensemble paysager du sillon du carcassonnais est à la croisée des grands ensembles paysagers du département : montagne Noire, collines de l'ouest audois, sillon du narbonnais. La morphologie du sillon offre de profondes perspectives correspondant à de grandes respirations visuelles où l'éolien s'inscrit en toile de fond sur la montagne Noire.**









De jour comme de nuit, les parcs éoliens implantés sur les hauteurs de la montagne Noire composent l'arrière-plan des panoramas des paysages d'exception du sillon du carcassonnais signalés par la cité de Carcassonne et le canal du Midi.

## Morphologie et contexte éolien



### Morphologie

-  Ligne de relief marquante
-  Relief structurant

-  Parc éolien exploité
-  Zone urbaine
-  Ville principale
-  Ville secondaire
-  Autoroute
-  Route principale
-  Voie ferrée
-  Prise de vue

## Morphologie

### Une plaine animée par un relief légèrement accidenté

Le sillon du carcassonnais s'étire sur **50 km de long**. Il est traversé d'ouest en est par le canal du Midi. Le sillon s'élargit du nord au sud sur 8 km dans le Lauragais jusqu'à **15 km** dans la plaine du Carcassès avec Carcassonne au centre.

Malgré une apparente horizontalité et simplicité, le sillon est **ponctué par des collines autour de Castelnaudary**, au bas des pentes de la montagne Noire et à proximité de l'ouest audois.

L'ensemble paysager présente un relief nettement plus vallonné au nord qu'au sud.

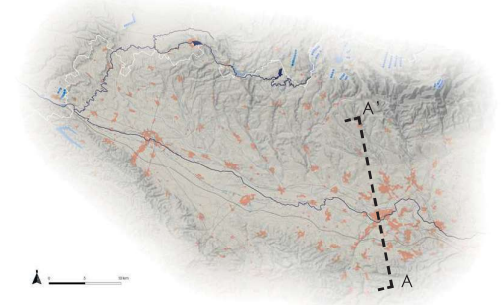
Le **parc éolien d'Avignonet-Lauragais** en Haute-Garonne, implanté en 2002 et étendu en 2011, marque fortement le paysage. Il marque l'effet de seuil entre les deux départements par une position dominante sur une colline promontoire de 70 m de haut.

Les éoliennes de la montagne Noire, bien que situées à plus de 20 km de Carcassonne et 30 km de Castelnaudary sont perceptibles depuis les points hauts du sillon comme depuis les principales voies de communication situées en fond de vallée (A61, D6113...).

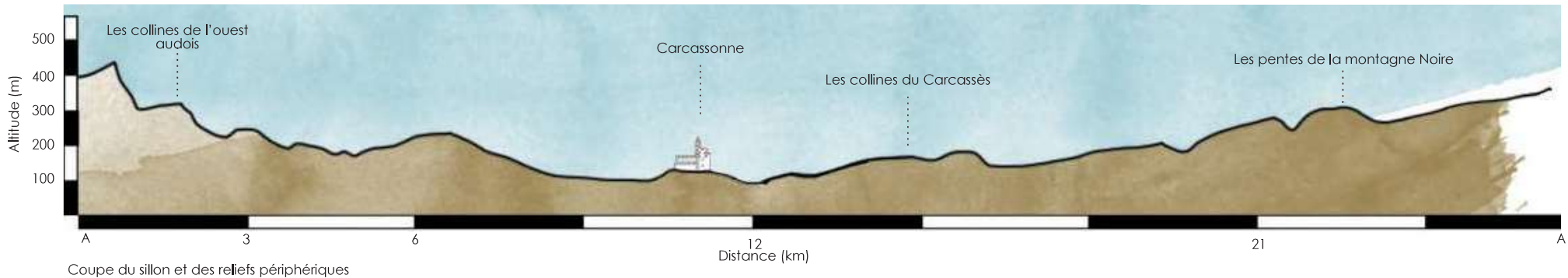


1- Depuis la butte promontoire de Castelnaudary, le sillon est légèrement ondulant, les parcs éoliens sur les hauteurs de la montagne Noire appuient la ligne d'horizon en arrière-plan

**En 2005, le PPEA a qualifié l'ensemble paysager de « non favorable à l'éolien ».**



Emplacement de la coupe



## Ambiances paysagères

### Le rayonnement de la cité médiévale de Carcassonne et du canal du Midi dans le grand paysage

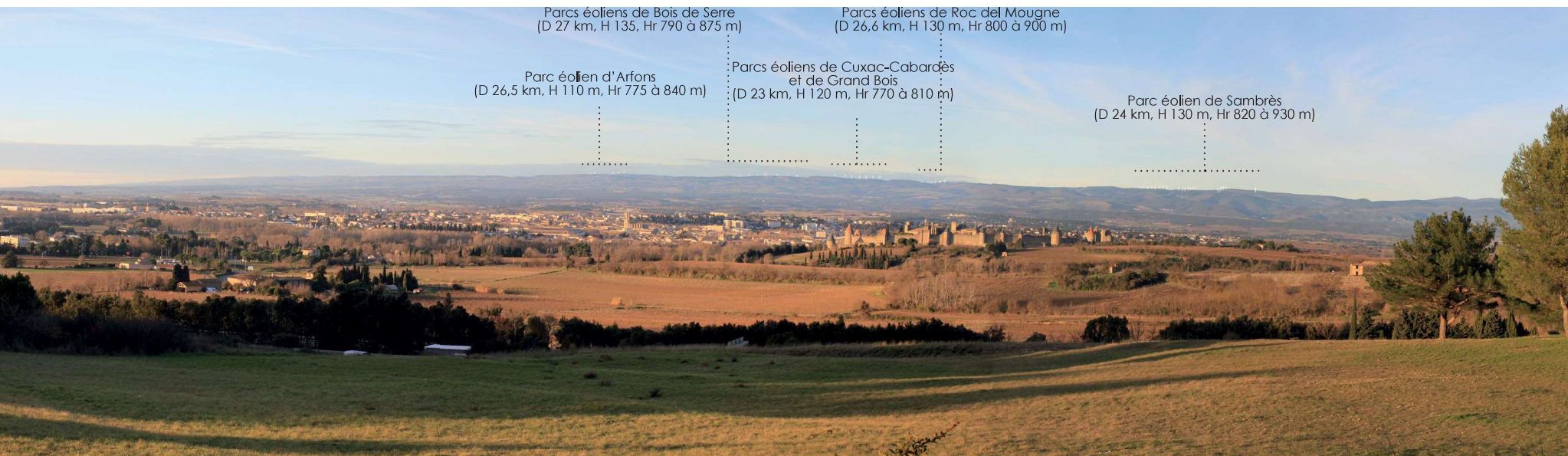
Située au cœur du sillon du carcassonnais, la cité médiévale de Carcassonne s'impose par son caractère remarquable dans le grand paysage. Le site promontoire sur lequel s'est implanté la cité forme un îlot paysager bâti d'exception.

Les remparts et la qualité de leurs abords mettent en scène un ensemble architectural unique, objet de protections réglementaires et de reconnaissance comme bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1997.

La ville s'est développée en contrebas de la cité dans un équilibre veillant à préserver ce joyau historique.

La ville compose également avec le canal du Midi qui traverse le centre de Carcassonne. L'aire de préservation du canal du Midi (prenant en compte la zone d'influence et sensible, et la zone tampon UNESCO) s'inscrit dans un paysage plus large que celui de la cité. Ce périmètre tient compte des vues entrantes et sortantes depuis et vers le canal. L'aire de préservation s'étend ainsi des pentes des reliefs du massif de l'Alaric et de la Malepère au sud jusqu'aux piémonts de la montagne Noire au nord, formés par les croupes du Carbadès.

Ce large écrin paysager fonctionne en vis-à-vis avec le canal du Midi, la cité de Carcassonne et les autres monuments et sites protégés présents. La zone de préservation du canal du Midi participe à la qualité des panoramas larges, ouverts et lointains du sillon du carcassonnais.



2- Depuis l'aire d'arrêt belvédère sur l'A61, la cité de Carcassonne rayonne dans le grand paysage du sillon, le site et la qualité de l'architecture défensive s'imposent dans le panorama et expriment avec force l'histoire des lieux



3- Le château de Miramont sur la montagne d'Alaric offre des vues transversales sur le sillon du carcassonnais. L'autoroute A61 et l'agglomération de Carcassonne s'insèrent dans le paysage du sillon

### Une forte présence agricole

Les paysages du sillon du carcassonnais marquent la **transition** entre le grand bassin agricole de Toulouse et le vignoble du pourtour méditerranéen. Depuis la plaine, les grandes étendues de **champs de tournesol**, de **céréales**, de **légumineuses** ou **d'oignons** portent les perspectives. Elles cèdent la place aux rangées de vignes qui prennent le relais jusqu'au littoral méditerranéen.

### Une urbanisation présente le long de l'autoroute

**Castelnaudary** (11 344 habitants en 2019) et **Carcassonne** (45 480 habitants en 2019) sont les deux pôles urbains du sillon autour desquels gravitent des villes (Bram, Trèbes...) et villages (Mondréal, Labastide-d'Anjou...) ainsi qu'un chapelet de fermes et hangars, parfois à caractère industriel, visibles de loin.

Le **maillage urbain est dense** dans l'ensemble du sillon, plus affirmé autour de Carcassonne, où la **pression urbaine** se lit dans le paysage par un développement des zones résidentielles et des zones d'activités, en particulier le long des infrastructures routières.

### Des routes rectilignes

Suivant la morphologie territoriale, le système routier du sillon du carcassonnais est **linéaire**, et globalement **parallèle**. Les voies présentent des gabarits de taille variable (2x2 voies, double sens, petites routes de campagne) et accompagnent les autres lignes de force du paysage comme la montagne Noire, les franges des collines du Razès et de la Piège.

Depuis l'A61 et la N6113 au cœur du sillon, les perspectives sur le paysage sont larges et profondes. **Les vues lointaines portent jusque sur les massifs périphériques, dont la montagne Noire au profil souligné par les éoliennes.**

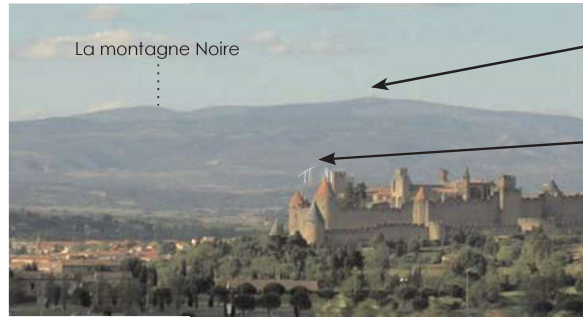


4- Le couvert agricole en périphérie de Castelnaudary souligne les formes amples du sillon. Les champs ouvrent les perspectives jusqu'aux parcs éoliens visibles sur la montagne Noire

## Contexte éolien

Le PPEA de 2005 n'a identifié aucune zone de développement éolien ou de densification au sein du sillon du carcassonnais. Au contraire, l'analyse a permis d'insister sur le rôle primordial de l'ensemble paysager comme effet de coupure et d'espace de respiration entre le parc éolien existant d'Avignonet-Lauragais et ceux de la montagne Noire. Le PPEA de 2005 a intégré la totalité du sillon du carcassonnais « en zone de protection afin de préserver les effets de coupure entre les parcs existants ou proposés ».

En 2010, le parc éolien de Sallèles-Limousis a été démantelé. Construites en 1998, **les 10 éoliennes de 64,5 m n'ont pas été renouvelées, effaçant ainsi l'impact paysager des éoliennes implantées dans l'écrin visuel de la cité de Carcassonne et du canal du Midi en direction de la montagne Noire.**

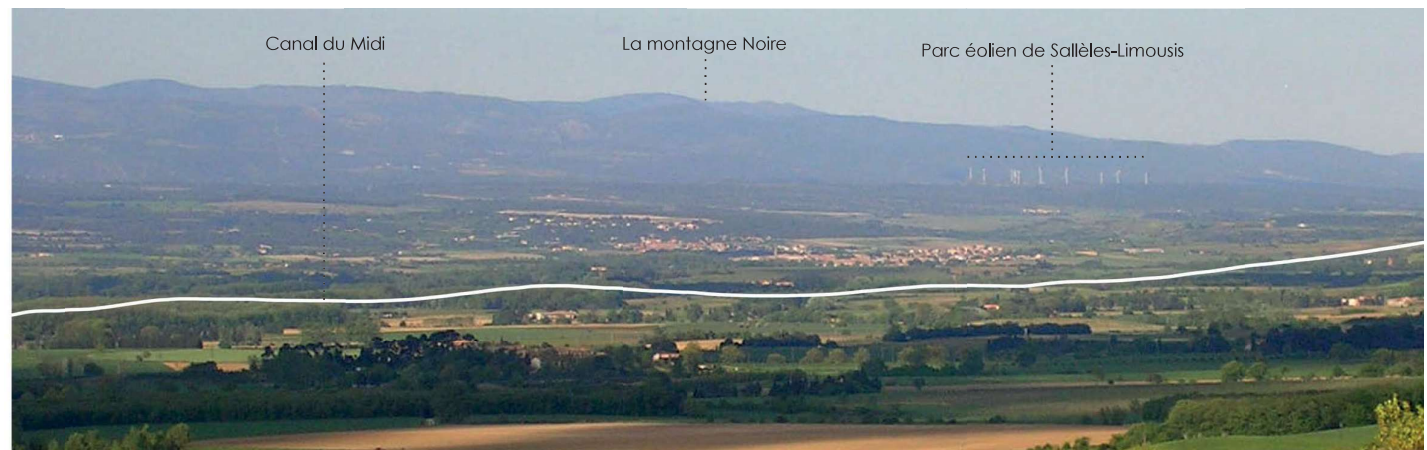


Le pic de Nore couronné par un relais est lisible à l'œil nu depuis le Carcassonnais par beau temps

Le parc éolien de Sallèles Limousis se distingue nettement par beau temps bien que situé à 13 km sur le piémont du relief



5- Le parc éolien de Sallèles-Limousis avant son démantèlement depuis l'aire d'arrêt belvédère de l'autoroute A61  
Photo et légende issue du PPEA de 2005



6- Le parc éolien de Sallèles-Limousis avant son démantèlement depuis le village de Montréal  
Photo issue du PPEA de 2005

## Contexte éolien

### Parc éolien d'Avignonet-Lauragais



7- Depuis la D6113, en arrivant sur Avignonet-Lauragais, les éoliennes entourent la colline et marquent le passage du département de l'Aude à celui de la Haute-Garonne

Le parc éolien d'Avignonet-Lauragais, implanté en 2002 à l'ouest du sillon dans le département de la Haute-Garonne, a fait l'objet d'une extension en 2011. Les 12 éoliennes de 75 à 110 m de haut s'imposent dans les perspectives des principales voies de communication (A61, D6113). La position surélevée du parc sur la colline qui épaula le village s'impose dans les panoramas. Les éoliennes implantées en rebord de relief surplombent la plaine habitée et fréquentée. L'implantation disposée en deux lignes parallèles au nord du village se place à la perpendiculaire à l'autoroute A61, de la départementale D6113 et du canal du Midi, situé à environ 1 km à vol d'oiseau. Depuis les secteurs habités et fréquentés, les éoliennes se superposent à la silhouette villageoise jusqu'à s'associer dans la continuité du clocher.

Le parc éolien d'Avignonet-Lauragais fait actuellement l'objet d'un repowering visant à augmenter la hauteur de 10 éoliennes sur les 12 à 110 m. L'homogénéisation des hauteurs des éoliennes implantées en rebord de relief va **accroître l'effet de surplomb du parc et renforcer le déséquilibre des rapports d'échelle des composantes paysagères** au seuil du département.



8- Depuis la D813 en Haute-Garonne, le parc éolien d'Avignonet-Lauragais est perpendiculaire à l'axe routier, ligne de force du paysage

#### Parc éolien d'Avignonet-Lauragais

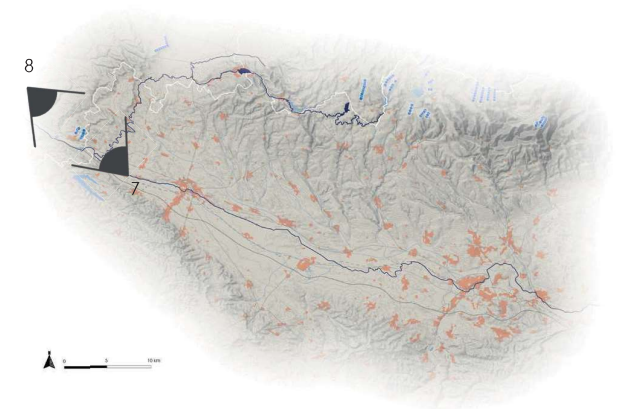
Raccordement : 2002 et 2011

Puissance : 8 MW

Nombre d'éoliennes : 10

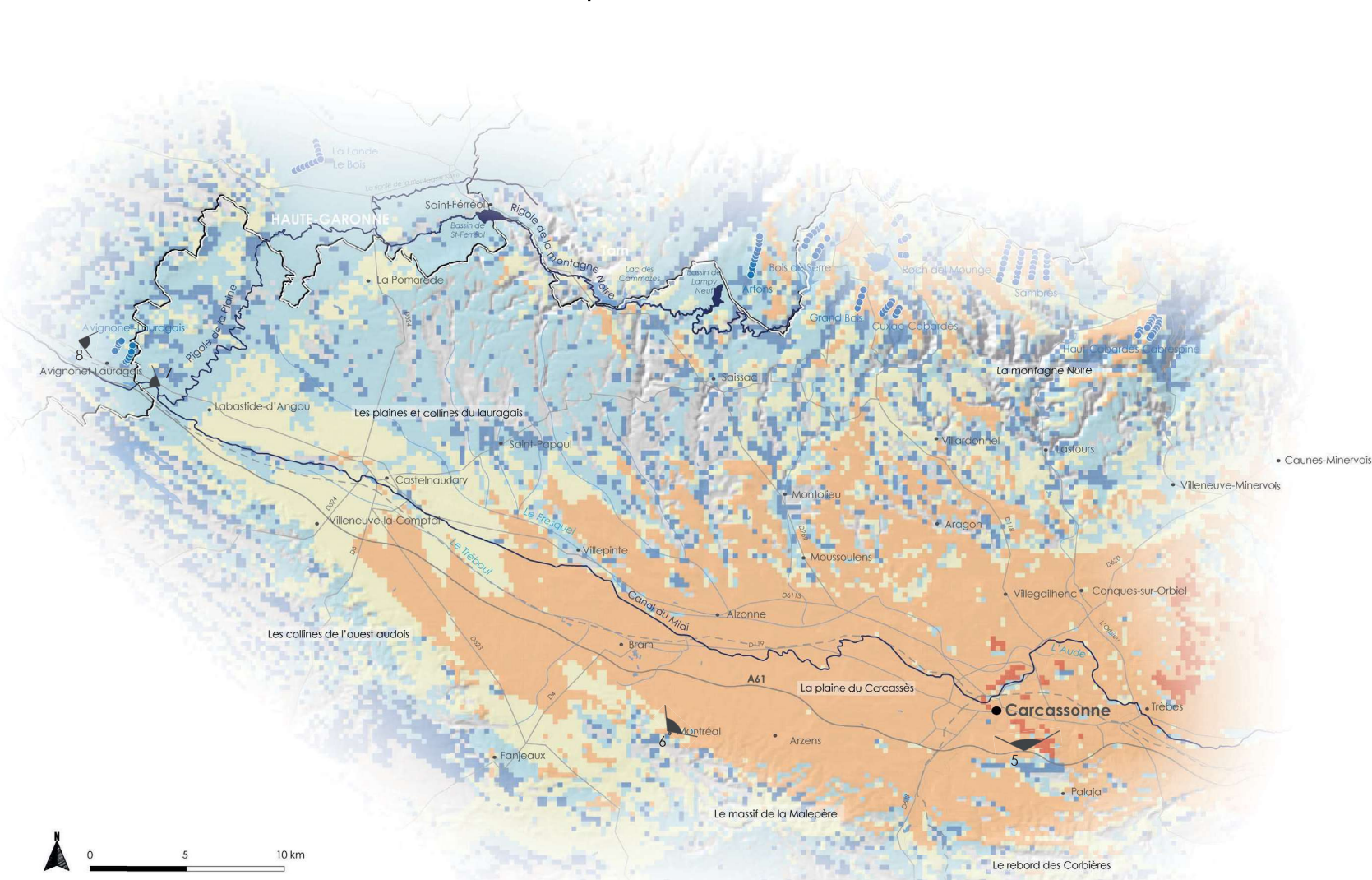
Hauteur totale : 75 et 110 m

Développeur : Boralex





## Zones de visibilité de l'ensemble des éoliennes du département



- Bassin visuel théorique (30 km)**
- Prégnance visuelle des éoliennes
  - Maximale
  - Majeure
  - Forte
  - Modérée
  - Faible
- Contexte éolien**
- Parc éolien exploité
  - Prise de vue

La carte des zones des visibilité de l'ensemble des éoliennes exploitées en 2019 à l'échelle du département dans un rayon de 30 km traduit une **visibilité majeure des éoliennes au centre du sillon du carcassonnais. Les éoliennes implantées sur les hauteurs de la montagne Noire participent à la prégnance visuelle majeure et maximale des éoliennes dans le paysage perçu depuis la plaine de Carcassonne jusqu'à Castelnaudary.**

L'aire des visibilité maximales et majeures s'étend en continuité jusqu'au sillon du narbonnais où la visibilité des éoliennes du lézignanais s'ajoute à la visibilité des éoliennes de la montagne Noire.

Cette carte traduit les zones visuelles de l'ensemble des éoliennes exploitées en 2019 à l'échelle du département dans un rayon de 30 km. Elle résulte d'une analyse spatiale sous Système d'Information Géographique et ne tient pas compte de l'occupation du sol pouvant nuancer l'emprise des zones cartographiées. Ces zones sont représentées par un gradient coloré selon le nombre d'éoliennes visibles.

## Composantes paysagères

### Un paysage agricole diversifié, soulignant finement le relief

Le sillon du carcassonnais se caractérise par un paysage ample, ouvert par le parcellaire agricole.

Vers l'ouest, les paysages du lauragais sont marqués par la géométrie large de la céréaliculture. La **diversité des cultures anime le damier du parcellaire agricole.**

A l'est, la **vigne** organise un maillage plus étroit de parcelles. L'**alignement des rangs** accentue les reliefs et les perspectives, notamment autour de Carcassonne.

Les **strates végétales basses formées par le couvert agricole** offrent des **panoramas lointains** et des **vues dégagées** dans lesquels s'inscrivent les **parcs éoliens dominants la silhouette de la montagne Noire.**

Les **ouvertures visuelles des paysages agricoles participent à la qualité des larges panoramas. Le couvert agricole permet de lire les reliefs périphériques de l'ensemble paysager** (Corbières, massif de la Malepère, montagne Noire). **La continuité des perspectives portée par le couvert agricole qualifie les écrans paysagers des éléments patrimoniaux présents au centre du sillon du carcassonnais.** Cette organisation garante de la qualité des paysages du sillon du carcassonnais est à préserver du développement éolien.



9- Depuis la D6113, le premier plan agricole ouvre des vues aux perspectives profondes allant jusqu'aux Pyrénées



10- Depuis la D118, les parcelles de céréales portent le regard jusqu'au pic de Nore en toile de fond confondu avec le parc éolien du Haut-Cabardès-Cabrespine

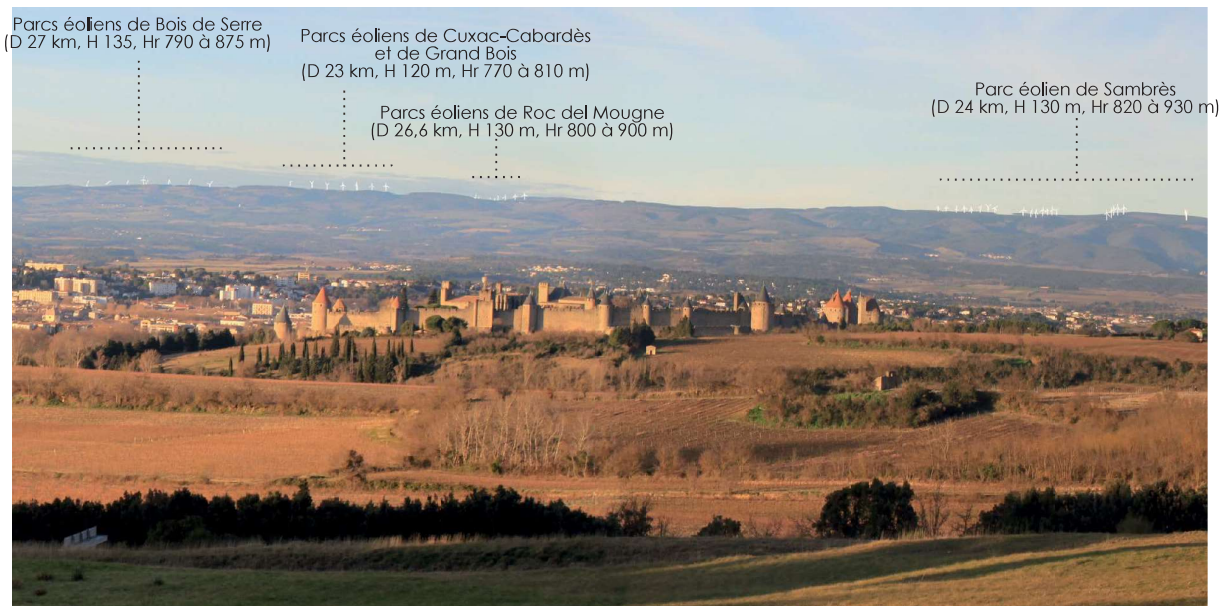
## Composantes paysagères

### Des routes aux perspectives lointaines perçant le paysage

L'**autoroute A61** et la **départementale D6113** sont les deux voies de communication **principales** du sillon du carcassonnais. Elles relient le département de l'Aude à celui de la Haute-Garonne avec une fréquentation de 30 000 à 40 000 véhicules par jour pour l'A61 et environ 10 000 pour la D6113 en 2015.

Ces deux axes majeurs à l'échelle départementale et régionale sont caractérisés par une succession de **longues lignes droites aux vues lointaines et dégagées**. L'A61 est d'ailleurs aménagée de deux aires d'arrêt belvédère correspondant à des points clés dans la découverte des paysages du carcassonnais avec des panoramas uniques sur la ville et la cité médiévale, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les **parcs éoliens qui jalonnent les hauteurs de la montagne Noire** s'inscrivent avec prégnance et continuité dans les panoramas depuis l'A61 et la D6113. Ils se placent en **vis-à-vis avec la cité médiévale de Carcassonne**. La présence de grands mâts blanchâtres, mobiles le jour et clignotants la nuit, **fragilise et perturbe l'écrin** patrimonial de ces paysages d'exception.



11- Depuis l'aire d'arrêt belvédère de la cité, Carcassonne apparaît sur sa colline avec, en arrière-plan, la montagne Noire et les parcs éoliens



12- Depuis Avignonet-Lauragais, l'autoroute longe la colline en ligne droite et marque le seuil du département

### Une strate arborée diversifiée dissimulant les éoliennes

Dans un paysage essentiellement agricole aux grandes étendues parfois monotones et répétitives, **les rares couvertures arborées animent les perspectives** et renseignent sur les usages.

Les bosquets signalent la présence d'une ferme. Les ripisylves soulignent le tracé d'un cours d'eau comme le Fresquel ou le Tréboul. **Les alignements d'arbres dessinent les routes ou les segments encore plantés du canal du Midi. Ils ont un rôle de masques visuels et dissimulent les éoliennes en surplomb de la montagne Noire** en particulier depuis le **seuil de Naurouze** où la rigole de la Plaine termine d'acheminer les eaux de la montagne Noire. Les platanes dessinent un octogone, trace d'un ancien bassin. Ils illustrent la qualité et l'association remarquable des aménagements végétaux accompagnant le canal du Midi.

Cependant, la maladie du chancre coloré éradique au fur et à mesure la strate arborée du canal du Midi. à terme, cet écran est voué inexorablement à disparaître, remplacé par de jeunes plants qui n'auront une fonction d'écran que dans 30 ou 50 ans. Ce **patrimoine végétal**, héritier des premières plantations, est rare et d'autant plus précieux et fragile qu'il est témoin de l'histoire longue du paysage. La **replantation des alignements des berges du canal du Midi** participe à la qualité de l'insertion paysagère de l'ouvrage et de **son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**. La strate arborée longeant de part et d'autre le canal du Midi **sert de transition entre le paysage immédiat et intime du canal et le grand paysage agricole environnant**.



13- Depuis le seuil de Naurouze, l'ancien bassin est accompagné d'imposants alignements de platanes. Les éoliennes d'Avignonet-Lauragais, implantées sur une ligne haute à 2,5 km à vol d'oiseau, sont visibles

Le fourreau végétal du canal du Midi contraste avec la présence d'éléments contemporains et métalliques comme les éoliennes. La proximité directe, comme le parc éolien d'Avignonet-Lauragais implanté à 2,5 km à vol d'oiseau du canal du Midi, est à proscrire. **La proximité d'éoliennes avec le canal du Midi, même limitée à un seul parc éolien, remet en question la stratégie de préservation de tout l'écrin paysager du canal du Midi.**

Parc éolien d'Avignonet-Lauragais  
(D 2,5 km, H 75 et 110 m, Hr 273 m)

### Une présence urbaine et industrielle nocturne renforcée

Le tissu urbain récent composé par les zones pavillonnaires et les zones d'activités témoigne du dynamisme économique du territoire.

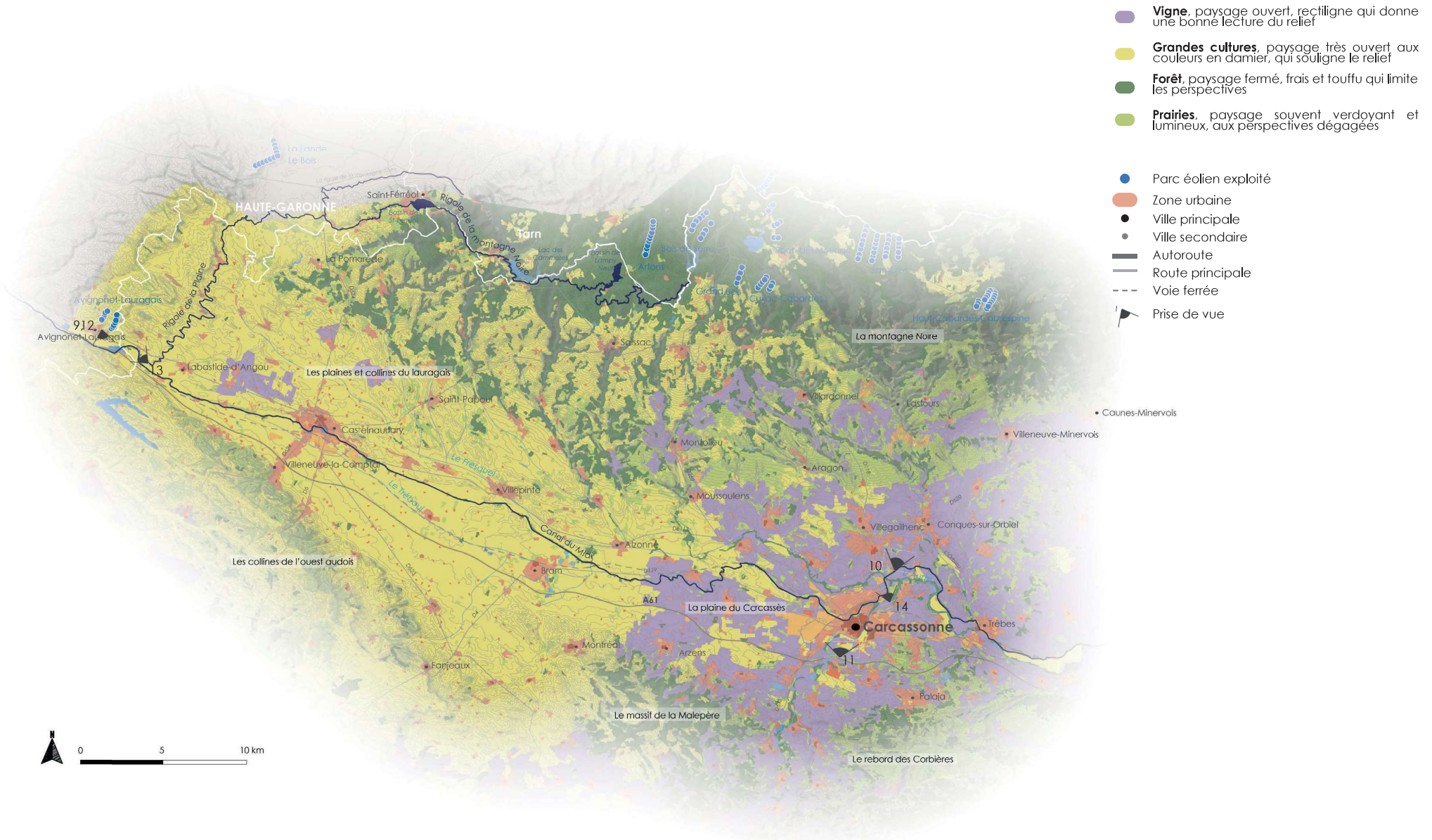
Ces îlots de paysages anthropisés en périphérie de Carcassonne ou de Castelnaudary contrastent avec la qualité des paysages agricoles et le spectaculaire des paysages de la cité médiévale de Carcassonne ou du canal du Midi.

**La nuit, les zones résidentielles et les zones d'activités fonctionnent en écho avec les parties hautes de la montagne Noire** investies par les parcs éoliens. Les clignotements incessants des éoliennes renvoient une image de paysage aéroportuaire d'envergure. **Les liens visuels entre tous les éclairages nocturnes estompent la puissance de la dimension patrimoniale** des éléments bâtis de la cité et du canal du Midi au profit d'une dimension paysagère industrielle banale et contemporaine.



14- Les zones urbaines contemporaines résonnent visuellement avec les paysages éoliens de la montagne Noire

## Occupation du sol



## Valeurs et protections patrimoniales

### L'écrin paysager de la cité médiévale de Carcassonne dans le rayonnement des éoliennes de la montagne Noire

Décrite comme **la ville qui a tenu de nombreux sièges militaires** (Wisigoths, Sarrazins, Francs, royauté française), la « ville fortifiée historique » ou cité de Carcassonne est **inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO** depuis **1997**. Le **château et les remparts** sont également inscrits sur la liste indicative française du patrimoine mondial de l'UNESCO des citadelles du vertige depuis avril **2017**.

Ces reconnaissances, associées aux protections réglementaires des nombreux monuments historiques et au site classé englobant le sud de la cité, démontrent une **fiercé** et une **volonté de mettre en valeur et de protéger** non seulement l'unicité de Carcassonne mais aussi **l'éclat visuel qu'elle projette dans le grand paysage**.

Le caractère unique et remarquable de la cité à l'échelle du département comme à l'international fonctionne dans un rapport permanent avec le grand paysage. La montagne Noire compose la toile de fond des panoramas depuis la cité médiévale de Carcassonne. Les éoliennes du plateau de Sambre, celles du Haut-Cabardès-Cabrespine, de Grand Bois et de Cuxac-Cabardès, pourtant situées à plus de 20 km apparaissent en **vis-à-vis** avec la cité.



15- Depuis les remparts de la cité médiévale, les parcs éoliens sont omniprésents dans le paysage même nocturne par le clignotement incessant de leurs balises

La visibilité des parcs éoliens de la montagne Noire de jour comme de nuit confirme l'importance de préserver une aire de respiration sur les pentes et les croupes du Cabardès plus proches de Carcassonne, de la cité médiévale et du canal du Midi.



16- Depuis Carcassonne, les parcs éoliens de la montagne Noire surplombent le sillon audois et imprègnent le regard

### Des paysages façonnés par le canal du Midi en contraste avec l'éolien

Des 360 km navigables du canal du Midi, 55 km traversent l'ensemble paysager du sillon du carcassonnais (soit 1/6<sup>ème</sup> du parcours). Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996, classé au titre des sites selon les critères historique, pittoresque et scientifique, le canal du Midi forme la colonne vertébrale du département de l'Aude. Cette voie d'eau façonne des paysages uniques et singuliers également classés au titre des sites en 2017 sur la base du critère « pittoresque ».

La zone de préservation du canal du Midi a été identifiée afin de préserver la qualité du large écrin paysager du canal des grands projets d'aménagement, intégrant les parcs éoliens. Les parcs éoliens influencent avec prégnance et à différentes échelles les paysages du canal du Midi du sillon du carcassonnais.

A ces périmètres de protection réglementaire des paysages et du canal du Midi s'ajoutent les protections au titre des monuments historiques pour les ouvrages hydrauliques, les édifices religieux... ainsi que les sites patrimoniaux remarquables qui viennent reconnaître et protéger une partie des trames villageoises traversées

par le canal. L'ensemble des périmètres de protection réglementaire des paysages et du patrimoine forme un épais couloir de servitudes qui participe à préserver le caractère remarquable et exceptionnel du canal du Midi et la qualité de ses interactions avec les paysages qu'il traverse.

A l'échelle du grand paysage, les éoliennes présentes sur les hauteurs de la montagne Noire fonctionnent dans un rapport permanent avec le canal du Midi. Les parcs éoliens forment un point d'appel depuis les abords ou composent son arrière-plan.

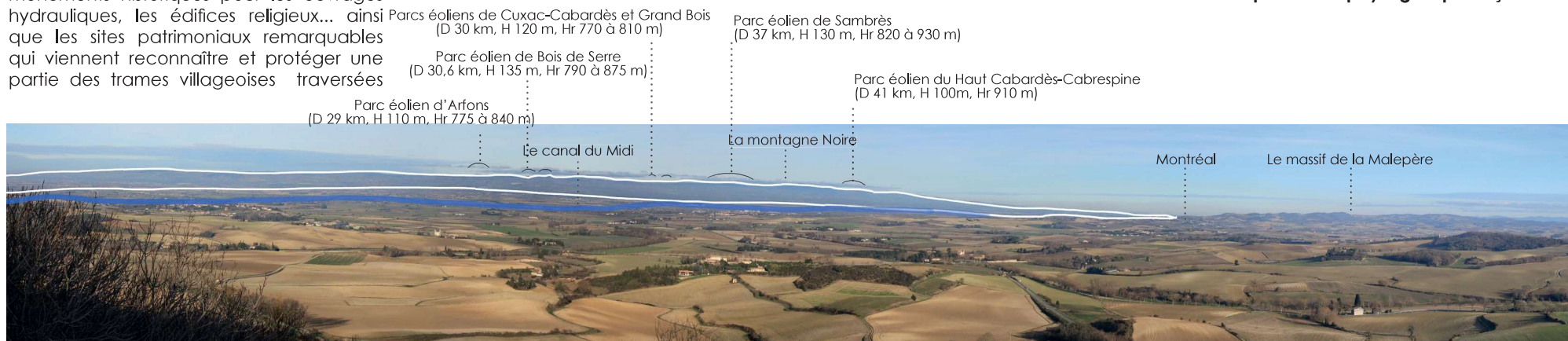
A l'échelle immédiate, les éoliennes du parc d'Avignonet-Lauragais sont situées à 2,5 km à vol d'oiseau du seuil de Naurouze. Implantées en surplomb, les éoliennes dominent les panoramas depuis et vers le canal du Midi.

La forte présence des éoliennes dans les panoramas en lien avec le canal du Midi perturbe la portée culturelle et historique exprimée par son écrin paysager.



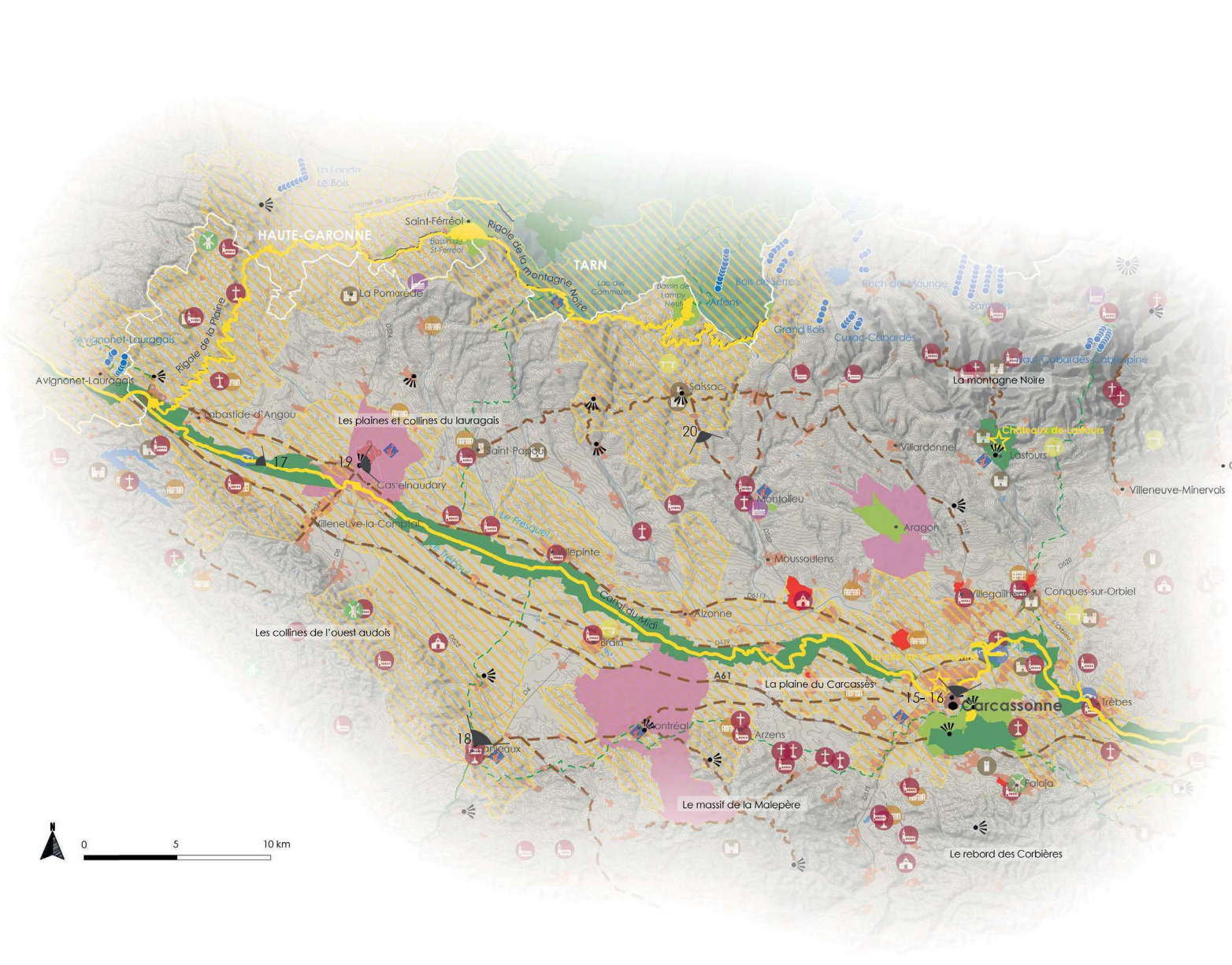
17- Depuis la triple écluse de Laurens (monument historique), le canal du Midi ouvre de larges perspectives sur la plaine cultivée

Les implantations géométriques des parcs éoliens, le surplomb des machines et les rapports d'échelle disproportionnés entre les hauteurs des éoliennes et les formes amples des reliefs du sillon du carcassonnais interfèrent avec l'ingéniosité du canal du Midi, la finesse de son insertion paysagère et la qualité des paysages qu'il façonne.



18- Depuis Fanjeaux, comme depuis les autres points hauts des franges du sillon du carcassonnais, les éoliennes de la montagne Noire sont indissociables des panoramas sur le sillon et le canal du Midi

## Reconnaitances patrimoniales et protections paysagères



**Monument historique** (pictogramme à l'emplacement du monument historique et de la taille du rayon de protection de 500 m)

- Religieux
- Défensif
- Civil
- Archéologique
- Vernaculaire
- Mégalithique
- Hydraulique
- Funéraire
- Site ayant au moins 4 monuments historiques

### Paysage et patrimoine protégé

- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Périmètre délimité des abords

### Stratégie paysagère

- Bien UNESCO
- Site UNESCO en projet
- Zone de préservation du canal du Midi
- Chemin de Grande Randonnée
- Route touristique

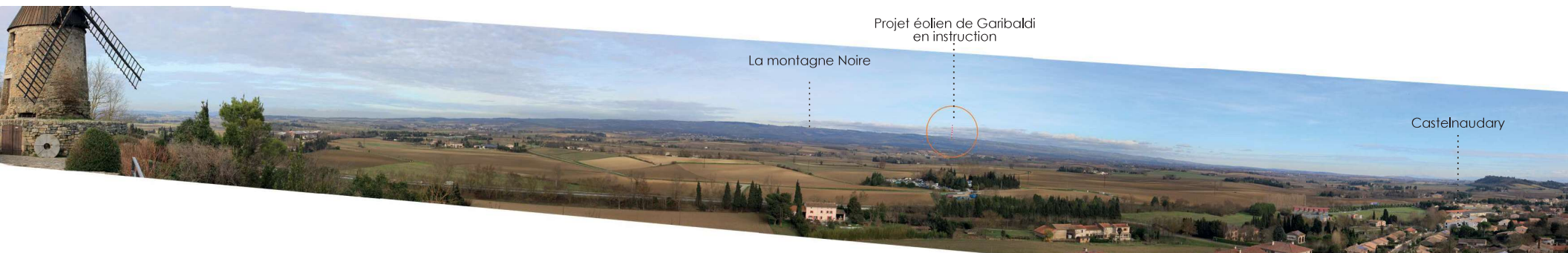
### Tourisme et fréquentation

- Office de tourisme et point d'informations
- Point de vue aménagé
- Parc éolien exploité
- Zone urbaine
- Ville principale
- Ville secondaire
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée
- Prise de vue





## Panoramas et perceptions



19- Depuis le belvédère du moulin de Cugarel à Castelnaudary, site inscrit, le sillon audois s'ouvre et dégage de larges panoramas sur de grandes distances. Les éoliennes en projet du parc de Garibaldi (4 éoliennes de 131 m) viendraient s'inscrire de manière isolée dans cette respiration visuelle vierge de parcs éoliens

### De profondes perspectives signalées par une continuité d'éoliennes

Les jeux de reliefs de part et d'autre de l'ensemble paysager offrent de **profonds et larges points de vue** (parfois à 360°).

Depuis les pentes de la montagne Noire, les horizons se dessinent jusqu'aux **Pyrénées** qui émergent avec une silhouette bleutée et enneigée. Ces perspectives où le regard englobe tout le sillon du carcassonnais animent les vues depuis l'A61 et les autres routes parallèles de la plaine.

Au nord et au sud, les reliefs cadrent les vues. Ils composent les arrières-plans avec discrétion et omniprésence. La dorsale de la montagne Noire, l'ondoiement des collines de l'ouest audois donnent des lignes de repères dans le paysage et indiquent les profondeurs de champ.

Les **parcs éoliens** de Sambrès, de Grand Bois, de Cuxac-Cabardès et de Haut-Cabardès-Cabrespine, parfois d'Arfons et de Bois de Serre **implantés sur les hauteurs de la montagne Noire** s'inscrivent en **situation dominante** dans un paysage largement ouvert, sans aucun obstacle de relief ou de végétation.

La visibilité des éoliennes de **jour** (mâts verticaux blanchâtres) comme de **nuit** (clignotements rouges non coordonnés entre les parcs éoliens) altère les perceptions paysagères. **Les éoliennes accrochent le regard, forment un point de fuite au détriment de l'ouverture des panoramas et des larges respirations visuelles formées par les jeux de reliefs du sillon.**

L'implantation de parcs éoliens dans le sillon du carcassonnais, en plaine comme sur les pentes en vis-à-vis des éléments patrimoniaux majeurs et des lieux de vie annulerait la profondeur unique des perspectives dans ce secteur du département.

### De larges bassins visuels patrimoniaux en vis-à-vis avec les éoliennes

La visibilité des éoliennes implantées sur les hauteurs de la montagne Noire depuis Carcassonne, la cité médiévale et le canal du Midi, soit à plus de 20 km, **confirme l'importance de préserver et de maintenir une aire de respiration autour de ces éléments patrimoniaux d'exception.**



20- Depuis la D48 sur les pentes de la montagne Noire, Carcassonne et la cité sont au premier plan d'une série de reliefs marquants dont le massif de la Malepère qui compose la largeur et l'amplitude du panorama

## Redéfinition des recommandations de 2005 et nouveaux objectifs

### Affirmer la préservation du large écran visuel du sillon du carcassonnais

Le PPEA de 2005 ne proposait aucune zone de développement ni de création éolien à l'intérieur du sillon du carcassonnais. Les préconisations stipulaient d'«**éviter tout projet sur la montagne Noire en arrière-plan de Carcassonne et dans la plaine**». L'ensemble paysager devait être «**préservé, pour rester une 'respiration' et la montagne Noire un écran pour la cité** ».

### Préserver l'espace de respiration unique à l'échelle de sites patrimoniaux d'exception et des paysages du département

La multiplication des périmètres de protection du paysage depuis 2005 autour du canal du Midi accroît le rôle des paysages du sillon du carcassonnais comme espace de respiration des sites patrimoniaux d'exception.

Il est nécessaire de poursuivre et d'affirmer la protection du large écran visuel formé par les paysages du sillon du carcassonnais en évitant le développement de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire du sillon du carcassonnais et sur les pentes des reliefs périphériques qui forment l'arrière-plan des paysages.

### Utiliser l'effacement du parc éolien de Sallèles-Limousis comme exemple de plus-value paysagère justifiant un des parti-pris du PPEA de 2020

Le PPEA de 2005 prenait en compte la présence d'un seul parc éolien : Sallèles-Limousis, qui a été démantelé et non renouvelé en 2010 (le seul dans l'Aude).

Cet unique parc éolien visible depuis Carcassonne en 2005 n'a pas été renouvelé. L'effacement des éoliennes en arrière-plan de la cité de Carcassonne et du canal du Midi a renforcé la qualité paysagère et la cohérence de la dimension patrimoniale des panoramas des sites d'exceptions du sillon du carcassonnais. La volonté de préservation de l'espace de respiration joué par le sillon du carcassonnais a été consolidée par le non renouvellement du parc éolien.

Si les raisons du non renouvellement du parc éolien de Sallèles-Limousis relèvent de critères techniques, la plus-value paysagère de l'effacement des éoliennes est à valoriser en terme de gestion de la préservation des écrans paysagers des sites patrimoniaux. L'effacement du parc éolien est aussi à utiliser de manière à évaluer l'incidence visuelle des éoliennes dans le grand paysage, même avec une hauteur faible des éoliennes de l'époque (64,5 m) au regard des gabarits d'aujourd'hui. **L'effacement du parc éolien de Sallèles-Limousis est à communiquer pour l'exemplarité quant à la plus-value paysagère d'ensemble.** L'effacement du parc éolien peut enfin servir d'outil pédagogique pour renforcer la démonstration de l'un des parti-pris du PPEA de 2020 qui recommande le non renouvellement de certains parcs éoliens au terme de leur exploitation.



21- Le parc éolien de Sallèles-Limousis avant son démantèlement depuis l'aire d'arrêt belvédère de l'autoroute A61. Photo issue du PPEA de 2005



22- Depuis l'aire d'arrêt belvédère sur l'autoroute A61, l'incidence visuelle du non-renouvellement du parc éolien de Sallèles-Limousis a permis une plus-value paysagère au regard de l'aire de respiration autour de la cité de Carcassonne

## Spatialisation du plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres

